

DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE OYE ET PALLET

Séance du 15 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de OYE ET PALLET régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Christian COSTE, 1^{er} adjoint

Membres présents : 10

Convocation du 05 mai 2017

Affichage le 20 mai 2017

Présents : Mrs, COSTE Christian, COSTE Fabien, MACHINAL Olivier, PELLEGRINI Thomas, REINERO Didier, Mr TONETTI Romain, Mmes BROSSARD Corinne, LOCATELLI Murielle, RACAULT Marielle, ROMANZINI Patricia.

Absent : Mr MINARY Florent

Excusés : Mr FAIVRE Michel, PELLEGRINI Sylvain, PILLOD Michel.

Mme Patricia ROMANZINI est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Emplois saisonniers -
- D.P.U – Droit de Prémption Urbain à définir
- SDIS – avenant pour C.I.S La Fuvelle
- RPQS 2016 – Oye-et-Pallet
- SYEP – modification de statuts
- Participation ordures ménagères – location de la salle
- Travaux sylvicoles.

QUESTIONS DIVERSES

.....
Aucune remarque n'étant formulée, le compte- rendu de la séance du 30 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Mr Christian COSTE demande à rajouter à l'ordre du jour :

- Attribution des subventions pour 2017
- Location de pâturage – la Gouille
- Augmentation du temps de travail – Marie Armbruster – 2h/semaine.

1/ Recrutement employés saisonniers 2017

Vu la surcharge de travail durant l'été du fait des congés annuels et de l'entretien des espaces verts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe temporaire à temps complet pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 août 2017,

Il charge Monsieur le Maire :

- de recruter, suite à l'appel à candidature affichée au bulletin municipal, Monsieur Yoan RIGAL, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade des Adjoints techniques de 2^{ème} classe, pour la période du 1^{er} juin 2017 au 30 juin 2017.

- de recruter, suite à l'appel à candidature affichée au bulletin municipal, Monsieur Mattis DAUTREMONT, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade des Adjoints techniques de 2^{ème} classe, pour la période du 01 juillet 2017 au 31 juillet 2017.

- de recruter, suite à l'appel à candidature affichée au bulletin municipal, Monsieur Johan POURCHET, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade des Adjointes techniques de 2^{ème} classe, pour la période du 01 août 2017 au 31 août 2017.
- d'établir leur contrat de travail.

2/ D.P.U (Droit de préemption Urbain)

Mr Coste informe l'assemblée que la Commune étant passée sous le régime du R.N.U (Règlement National d'Urbanisme) au 27 mars 2017, elle ne pourra exercer son droit de préemption urbain, qu'à partir du moment où le P.L.U sera approuvé définitivement.

3/ S.D.I.S

Mr Coste donne lecture au conseil d'un courrier du SDIS25 informant que son conseil d'administration a révisé, en sa séance du 09/02/2017, les modalités techniques et financières des opérations immobilières concernant les deux projets de construction du C.I.S de la Fuvelle à Labergement-Sainte-Marie et du C.I.S Rive-Gauche à Malpas.

Il précise qu'il a décidé de regrouper les deux projets en une seule et même opération. Le futur C.I.S dénommé La Fuvelle – Rive-Gauche sera implanté sur la Commune de Labergement-Sainte-Marie avec une livraison prévue en 2019. Il est donc nécessaire de modifier par avenant, la convention signée en 2011, afin de fusionner les deux anciennes opérations en une seule et de diminuer par conséquent la participation de chaque commune d'environ 30 %.

Le 1^{er} adjoint invite le conseil à se prononcer sur le nouveau projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant proposé et charge le Maire de signer cet avenant.

4/ RPOS 2016(rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable)

Mr Coste rappelle que le code général des collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L2224.5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

4a / PRIX DE L'EAU 2017-2018 – part fixe

Mr COSTE explique également qu'une part fixe est demandée à chaque propriétaire d'un compteur pour l'entretien du réseau d'eau, de 40 € pour les débits inférieurs à 50m³, 80 € pour les débits supérieurs à 50m³.

Il souligne que depuis 2017, la commune installe des compteurs gros débit et qu'il serait préférable de formuler cette différence par une redevance de 120 € annuelle pour ce type de compteur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte sa proposition et décide d'instaurer ce nouveau barème à compter du 1^{er} octobre 2017 pour la facturation de 2018.

5/ SYEP (Syndicat d'Electricité de Pontarlier)

Mr COSTE rappelle à l'assemblée qu'en 2016 le périmètre du Syndicat d'électricité de Pontarlier a été réduit suite au retrait des 10 communes membres de la CCGP par arrêté préfectoral du 26/10/2016 et qu'il est nécessaire de modifier les statuts.

Il explique que le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, a approuvé par délibération du 13/02/2017, la dénomination suivante : *Syndicat d'électricité du Mont d'Or et des Lacs*

Siège social : 2 rue de la Seigne 25370 LES HOPITAUX VIEUX
et que le bureau est désormais composé du Président et d'un vice-président.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve à la modification des statuts du syndicat d'électricité de Pontarlier.

6/ Participation à la redevance des ordures ménagères lors de la location de la salle des fêtes

Le 1^{er} adjoint explique que depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune est soumise à la redevance incitative au même titre que les administrés pour les déchets de la salle des fêtes. Il suggère d'ajouter une clause au contrat de location de la salle des fêtes mentionnant la possibilité au locataire de récupérer ses déchets ou alors de participer pour un montant de 10 € à leur prise en charge par la commune.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, acceptent d'insérer cette clause supplémentaire au contrat de location en vigueur.

7/ Travaux sylvicoles 2017

Mr Coste indique que comme chaque année, une consultation a été lancée pour les travaux sylvicoles. Cinq entreprises forestières ont donné réponse selon le tableau ci-dessous :

ENTREPRISES	parcelle 8	parcelle 14	parcelle 29	parcelle 43	maintenance lignes parcelles
	9.09 ha	8.96 ha	1.98 ha	1 ha	
	TOTAL H.T	TOTAL H.T	TOTAL H.T	TOTAL H.T	TOTAL H.T
GIROD Romain – La PLANEE	4 090.50 €	5 376.00 €	891.00 €	450.00 €	1 300.00 €
BAUD J-Michel - EVILLERS	5 090.40 €	5 465.60 €	1 386.00 €	750.00 €	4 840.00 €
PETIT Damien -	5 408.55 €	7 884.80 €	1 584.00 €	800.00 €	2 000.00 €
ONF	9 453.60 €	6 227.20 €	1 376.10 €	1 110.00 €	1 786.40 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, choisit la proposition de Mr GIROD Romain pour les parcelles 8, 14, 29 et 43 pour un montant total de **10 807,50 € HT** et la proposition de l'ONF pour la maintenance des lignes de parcelles pour un montant de **1 786,40 € HT** motivée par l'expérience de l'ONF dans ce domaine. Il donne pouvoir au Maire pour signer tout acte s'y rapportant.

Mr COSTE présente également au conseil les 2 différents modes d'exploitation des résineux sur un volume annuel estimé à 1400 m3 environ.

- Sur pied – environ 1000 m3 de résineux sont vendus directement à l'acheteur.
- Façonnés – environ 400 m3 assurés par une prestation payante de l'ONF permettant ainsi de valoriser les bois isolés ou mal placés.

A ce titre, l'ONF propose un contrat pluriannuel sur le volume de 400 m3 à façonner de manière à fidéliser l'exploitant local (assurant ainsi un travail plus propre et mieux suivi) et aussi de valoriser certains bois.

Le conseil municipal, par 10 voix pour et 0 contre accepte l'offre de contrat pluriannuel de l'ONF et donne pouvoir au Maire pour signer tout acte s'y rapportant.

8/ Attribution des subventions – diverses associations

Mr COSTE propose au conseil municipal de définir l'attribution des subventions aux diverses associations du village. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les subventions ci-dessous :

Association des anciens combattants :	200.00 €
Association des parents d'élèves :	200.00 €
Club du 3ème âge d'Oye et Pallet :	350.00 €
Comice agricole :	35.00 €
Souvenir Français :	100.00 €
C.C.A.S	2000.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE (2015)	2000.00 €
(Imputé sur budget groupement scolaire)	
Tour du lac sans voiture (12/06/2016)	1000.00 €

9/ Demande de location – terrain communal de La Gouille.

Le 1^{er} adjoint fait part des demandes qui ont été déposées pour mettre en pâturage un ou deux chevaux sur le terrain communal de La Gouille :

- Monsieur Christian GRILLET
- Madame Anne GRILLET
- Monsieur Michel PARNET
- Monsieur Fabien COSTE

Le communal étant divisé en deux parties, il a été décidé à l'unanimité de louer le terrain aux quatre demandeurs. Il est entendu que ce communal est un terrain d'aisance, qu'il ne pourra pas accueillir plus de cinq chevaux sur la totalité et que les chevaux seront mis en pâturage du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année. Le tarif de location de ce pâturage a été fixé à 50 € par cheval pour la saison 2017.

10/ DEMANDE DE MARIE-CHRISTINE ARMBRUSTER – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL AU SEIN DU GROUPEMENT SCOLAIRE

Mr COSTE rappelle au conseil municipal que Marie-Christine ARMBRUSTER bibliothécaire est salariée par la commune et par le groupement scolaire à hauteur de 14 h par semaine. Elle souhaiterait que le Groupement scolaire valide son temps de préparation des animations et accueils des enfants en bibliothèque par une augmentation de 2 heures sur son contrat de travail. L'exposé de Mr COSTE entendu, l'assemblée a accepté à l'unanimité de valider sa demande et charge le Maire de rédiger l'avenant à son contrat et signer tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Courrier ROBERT-NICOUD Christian.

Mr COSTE donne lecture d'un courrier de Mr ROBERT-NICOUD concernant sa consommation d'eau pour l'année 2016. Son compteur a fait l'objet d'une fuite courant 2016 du fait de travaux intervenus dans la commune à proximité de son habitation. Le raccordement de son branchement au réseau existant n'a pas été effectué correctement et a provoqué une détérioration rapide et finalement une fuite au niveau de son compteur.

Le conseil municipal, considérant qu'il n'a pas été responsable de ce fait, décide de lui accorder une réduction de sa facture correspondant à la différence de consommation entre la moyenne des 3 dernières années (2013, 2014, 2015) et celle de 2016 soit 45 m3.

Panneau lumineux

Mr COSTE fait part à l'assemblée du contact qu'il a eu avec GIROD MEDIAS pour la pose d'un panneau électronique d'informations. Il permettrait le relais des informations importantes auprès des habitants et autres usagers. La proposition du contrat appelle quelques remarques et questions du conseil, qu'il propose de lever en faisant une enquête auprès des communes équipées.

Demande Mme GIRARD Lydia

Mr COSTE fait part d'une demande de Mme GIRARD pour adhérer au Syndicat de pâturage de Oye-et-Pallet, Elle devra s'adresser au Président du Syndicat directement.

La séance est levée à 21h30

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre*

Le 1^{er} adjoint.
Mr Christian COSTE

